

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/02/2026 - 954 - 2023 B 00761 - 979 334 166 - A.2.T

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	15062023	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :				Adresse du siège social :														
A.2.T 12 RUE DES TILLEULS 41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY																		
SIRET	9	7	9	3	3	4	1	6	6	0	0	0	1	9	Mél :			
Adresse du principal établissement :															Ancienne adresse en cas de changement :			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:															
SIRET															

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration de type rapid	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		104	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
PV à long terme imposables à 15 %							
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	
---	-----	---	-----	--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXPERTS PARTENAIRES DU CENTRE 1 PLACE DES DEPORTES 41200 ROMORANTIN-IANTHENAY Tél: 0254949889		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:		Date: 06022026	Lieu: SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: RESIDENT ER ATILA	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature:	
Prestataire:			

Désignation de l'entreprise <u>A.2.T</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>12 RUE DES TILLEULS 41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY</u>																									
SIRET		<table><tr><td>9</td><td>7</td><td>9</td><td>3</td><td>3</td><td>4</td><td>1</td><td>6</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>										9	7	9	3	3	4	1	6	6	0	0	0	1	9
9	7	9	3	3	4	1	6	6	0	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>9</td></tr></table>		1	9	Durée de l'exercice précédent *		<table><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																	
1	9																								
Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>4</td></tr></table>												3	1	1	2	2	0	1	2	4					
3	1	1	2	2	0	1	2	4																	
ACTIF																									
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Brut 1</td><td colspan="2">Amortissements-Provisions 2</td><td colspan="2">Net 3</td></tr></table>														Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3							
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028		030																				
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044		048																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	500	074			500																
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084		086																				
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
	Total II		096	500	098				500																
	Total général (I + II)		110	500	112				500																
PASSIF																									
<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td colspan="2">Exercice N 1</td><td colspan="2">NET</td></tr></table>																Exercice N 1		NET							
				Exercice N 1		NET																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			500																	
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126																				
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			132																	
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136				(104)																
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142				396																
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				104																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166																				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169			172																	
	Comptes courants d'associés				173																				
	Autres dettes				175																				
	Produits constatés d'avance				174																				
	Total III				176				104																
Total général (I + II + III)				180				500																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.2.T

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
					Services *	217		218				
					(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production stockée *						224					
	Production immobilisée *						226					
	Subventions d'exploitations reçues						230					
Autres produits							232					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							234					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							236				
	Variation de stocks (marchandises) *							238				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							240				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							242				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)							244	104			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)							250				
	Rémunérations du personnel *							252				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							254				
	Dotations aux amortissements *							255				
	dont amortissement du fonds de commerces							256				
	Dotations aux provisions							259				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }							262				
	Total des charges d'exploitation (II)							264	104			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(104)				
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294					
Produits exceptionnels (IV)							290					
Charges exceptionnelles (VI)			{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300					
			{	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306					
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(104)				
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	104			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318				
	Provisions non déductibles *							322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			{	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)			986	ZFU-TE (44. octies A)		987		342			
					JEI (44. sexies A)		989					
	ZRD (44. terdecies)			127	ZRR (44. quindécies)		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			991	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)		181					
	ZFANG 44. quaterdecies			345	Investissements et souscriptions autre part		344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992	Zone de développement prioritaire 44. sexdecies		993					
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit							346		350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 A bis)			655	Deduction exceptionnelle (Art 39 A bis A)		643				
		Deduction exceptionnelle (Art 39 A bis B)			645	Deduction exceptionnelle (Art 39 A bis C)		647				
		Deduction exceptionnelle (Art 39 A bis D)			648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		641				
		Deduction exceptionnelle (Art 39 A bis F)			990	Deduction exceptionnelle (Art 39 A bis G)		649				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							352		354	104
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :									360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							370		372	104		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

Extension

A.2.T

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A . 2 . T

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5
	6		7		8		9		10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ①)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : A . 2 . T

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681	683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700	705		2	
Terrains	710	715		3	
Constructions	720	725		4	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		5	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745		6	
Matériel de transport	750	755		7	
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765			
TOTAL	770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD
					780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	1 04
Total des déficits restant à reporter	970	1 04

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors C.S.G.-C.R.D.S.	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III^{au} C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 7 9 3 3 4 1 6 6

Dénomination de l'entreprise

A.2.T

Adresse (voie)

12 RUE DES TILLEULS

Code postal

41000

Ville

SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ER Prénom(s) ATTILA
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 29/06/1998 N° Département 41 Commune BLOIS Pays FRANCE
Adresse : N° 57 Voie RUE PAUL FOULET
Code Postal 41000 Commune BLOIS Pays France

Titre (2) M Nom de famille ER Prénom(s) MEVLUT
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 01/01/1973 N° Département 99 Commune BOLVADIN (TURQUIE) Pays TURQUIE
Adresse : N° 57 Voie RUE PAUL FOULET
Code Postal 41000 Commune BLOIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.2.T

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500,00 Euros

Siège social : 12 RUE DES TILLEULS

41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY

R.C.S : 979334166

2026/05/24

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/05/2025

Le 20/05/2025,
à 10 heure,

Les associés de la société **A.2.T**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ATTILA ER, préside la séance en qualité de PRESIDENT

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :
- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **une perte** de **-103,86** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-103,86** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-103,86** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-103,86** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

